

DELIBERATION N° 2008/04-11 - CARTE SCOLAIRE 1^{er} DEGRE – RENTREE 2008 – FERMETURES DE CLASSES

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée d'un courrier envoyé par l'Inspection Académique, en date du 17 mars 2008, informant la Ville de Ludres du projet de fermeture « à suivre » d'une classe de l'école maternelle Pierre LOTI et de la fermeture d'une classe de l'école élémentaire Pierre LOTI pour la rentrée scolaire de septembre 2008.

Il propose au Conseil Municipal de s'opposer à la fermeture de ces classes en se basant sur les éléments suivants :

- pour l'école maternelle Pierre Loti : la fermeture de la cinquième classe engendre une moyenne de 28,75 élèves par classe. Cet effectif, jugé élevé, ne saurait être accepté.

En effet, il ne tient pas compte :

- de la récente fermeture de l'école maternelle Jean Charcot (septembre 2006)
- de l'arrivée de nouvelles familles sur la commune
- de la nécessité de sauvegarder la qualité de l'accueil et les meilleures conditions d'éveil à la vie en société de ces petits élèves.
- pour l'école élémentaire Pierre Loti : les années précédentes ont démontré que la commune connaît annuellement un important mouvement de rotation de sa population.

Intervention de Madame MAUSS, pour le Groupe Ludres Autrement et Pour Tous :

« La situation des effectifs des classes maternelle et primaire est le résultat d'une politique menée depuis 45 ans à Ludres qui se caractérise par le non-encouragement à l'habitat locatif. Le vieillissement de la population ne s'est pas accompagné d'une politique d'accueil pour les jeunes ménages, nous payons aujourd'hui l'absence de politique sociale.

Il est regrettable qu'un dossier sur lequel vous pouvez avoir une unanimité ne soit pas mieux argumenté et notamment que les données chiffrées ne soient pas communiquées aux membres de l'assemblée. Seules des données moyennes par classe figurent, il est nécessaire d'avoir des anticipations sur 5 ans des besoins de place.

Les perspectives montrent qu'un renouvellement de la population se fait progressivement, il est nécessaire de le quantifier et d'encourager les parents à mettre leurs enfants dans les écoles de Ludres. La politique scolaire ne peut être traitée indépendamment de la politique de la petite enfance. »

Monsieur le Maire indique qu'en accord avec les associations de parents d'élèves, il incitera les parents à inscrire les enfants dans les écoles de Ludres, le plus rapidement possible. Un rappel sera fait par le biais des moyens d'informations locaux (Ludres Info, télé locale et Internet).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Pierre LOTI et d'une classe à l'école maternelle Pierre LOTI pour la rentrée scolaire de septembre 2008, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus.